

Basilique de Saint-Ferjeux - Réfection de couverture des transepts - Adoption du projet et demande de subvention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la conservation du patrimoine, la Ville de Besançon envisage de poursuivre les opérations de réfection des couvertures de la Basilique de Saint-Ferjeux.

Ces travaux seraient effectués sur les transepts.

Les réfections des couvertures en ardoises sont estimées à 400 000 F TTC et se décomposent en deux tranches :

a) tranche ferme

transept nord-ouest (y compris reprises de pierres) : 265 000 F TTC

b) tranche conditionnelle

transept sud-est : 135 000 F TTC

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération mentionnée ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter la participation financière du Département,
- inscrire la subvention dès réception de l'arrêté attributif, en recettes au chapitre 900.4/1053.89133 (33000) et en dépenses au chapitre 900.4/232.89133 (33000),
- s'engager à financer la part de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 900.4/232.89133 (33000) des exercices 1991 et suivants.

M. NACHIN : Je pense qu'il n'est pas question non plus de privatiser la Basilique mais je voudrais rappeler des interventions que j'ai faites déjà, et je ne suis pas le seul, sur l'état d'un certain nombre de monuments de Besançon qui auraient besoin d'être restaurés. Je pense par exemple à l'Église Saint-Maurice, à la fontaine place Victor Hugo, à la Porte Noire, aux remparts de la Gare d'Eau qui sont en train de s'écrouler. Je crois qu'il s'agit pour la Basilique d'un effort important qu'il était nécessaire de faire mais je crois qu'il faudrait aussi le faire pour d'autres bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.